

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme VENMANS - BAUDELET demeurant Chaussée de Louvranges 50 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Chemin de Louvranges, 50 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section I n°33B2.

Considérant que la demande concerne l'extension d'une maison unifamiliale, la réorganisation des espaces intérieurs et l'isolation des façades ; que le projet présente les caractéristiques suivantes :

- L'extension d'une maison unifamiliale en supprimant le carport et en construisant un volume d'un niveau surmonté d'une chambre en toiture ; le volume est d'un gabarit R+toit , d'une hauteur de 3m50 depuis le niveau 0m00 du rez-de-chaussée ;
- Réaménager les espaces intérieurs du bâtiment principal ;
- Isoler les façades existantes par la pose d'une brique sur isolant de ton rouge/brun identique à celle existante ;
- Le bâtiment comporte une toiture en tuile de ton brun identique à l'existant ; des gouttières et descentes d'eau en zinc ; des menuiseries extérieures en PVC de ton gris ; des seuils en pierre bleue ;
- Une diminution d'1m² d'emprise au sol ;
- Pas d'emplacement de parking supplémentaire

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;
Annexe II Article 2a: Le projet est construit hors zone de bâtisse et à moins de 6m00 des limites des mitoyens;
Annexe II Article 2b: Le projet propose une surface bâtie supérieure à 1/5ème de la superficie du lot: superficie du lot de 755m2, surface bâtie projetée de 157m2 environ;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 mai 2025 au 6 juin 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 15 mai 2025

Pour le Collège,
La Responsable du Service de l'urbanisme

Françoise REMY